



■ GAL Pays des tiges et chavées

Baive: chantier de gestion de la zone humide

Le saviez-vous ? Au sud du village de Maillen, au lieu-dit "Baive" existe une prairie humide aux richesses naturelles remarquables.



Grenouilles, tritons, crapauds, libellules et bon nombre d'oiseaux trouvent le gîte et le couvert dans ce petit vallon du ruisseau de Vovesène. Sur proposition de la Commune, cette zone a été classée comme Zone Humide de Grand Intérêt Biologique (ZHIB) en 2005. La zone a dès lors été clôturée par la Commune et en 2010, le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région Wallonne y a fait creuser 2 mares. Les enfants de l'école de Maillen ont également participé à l'aménagement de la zone en plantant une rangée de saules têtards. Le GAL Pays des Tiges et Chavées prévoit à présent d'y aménager une petite plateforme d'observation afin que des activités didac-

tiques puissent y être organisées sans altérer le milieu.

Pour lui conserver toute sa richesse, la zone humide de Baive nécessite une gestion active : maintien de la végétation herbacée aux abords des mares par fauchage, taille des saules têtards, ramassage et mise en tas du foin, des branches... des travaux simples mais nécessitant pas mal de main d'œuvre. Commune et DNF se mobilisent pour la gestion de la zone humide de Baive et vont assurer les travaux de fauche et de taille. Mais des bras supplémentaires seront bien nécessaires pour assurer les autres tâches !

Appel aux bénévoles

Envie de participer à la préservation de nos richesses naturelles, de découvrir la nature qui nous entoure en se retroussant les manches ? Le GAL vous donne rendez-vous le **samedi 28 septembre** de 9h00 à 16h00 pour participer au premier chantier de gestion écologique de la Zone Humide de Baive.

Afin d'y mêler comme il se doit convivialité et découverte de la nature, un pique-nique sur place est prévu (emporter son pique-nique, le GAL prévoit la soupe et les boissons). Un guide nature nous fera ensuite découvrir quelques-unes des richesses de la zone humide.

Prévoir des bottes et si possible un râteau à foin, une fourche ou une bêche.

■ Groupe Chemins et Sentiers

Découverte d'une promenade

Le Groupe "Chemins et Sentiers Publics Assessois" vous invite à découvrir la promenade pédestre n° P7.



Il s'agira cette fois d'une marche d'environ 10 km avec peu de commentaires. Cette balade a pour but de faire découvrir un des chemins et sentiers balisés d'Assesse.

Un apéritif sera servi à la fin de la promenade dans la salle de la Sainte Famille, rue Haute à Crupet, en face du parking communal.

Quand et où ?

Le dimanche

22 septembre 2013 À CRUPET

Rendez-vous à 9 heures à l'entrée du parking communal

Venez nombreux, petits et grands, pour un bon moment de détente!

Aide à la plantation de haies indigènes en zone agricole

La haie indigène présente bien des avantages tant au niveau agricole qu'environnemental. Le GAL encourage sa plantation.

"La haie... sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et dont on parle et parlera encore ! Elle intéresse les agronomes et les scientifiques par les rôles multiples qu'elle joue en agriculture et en conservation de la biodiversité. Elle nous concerne tous, en tant qu'élément de notre cadre de vie : elle fait partie de notre environnement visuel... mais aussi auditif, par le chant des oiseaux qu'elle abrite... et olfactif, par les parfums de ses fleurs. Elle a une valeur affective indéniable, puisqu'elle fait partie d'un patrimoine culturel qui nous est essentiel: nos paysages." (Des haies pour demain - C. Percy - SPW, 2008). Elle protège le bétail des intempéries, crée un effet brise-vent favorable aux cultures, permet de lutter efficacement contre l'éro-



sion des sols et les inondations, permet l'intégration paysagère des bâtiments, participe au maintien de notre faune et de notre flore et représente également une ressource énergétique non négligeable.

Pour ces raisons, le GAL encourage la plantation de haies indigènes en zone agricole sur son territoire en proposant des plants de haie indigènes gratuits pour des haies allant de 10 à 500m. ■

Si vous êtes intéressé ...

Intéressé de planter une haie indigène en zone agricole sur les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey?

Téléchargez le bon de commande et les conditions relatives à l'action sur le site du GAL www.tiges-chavees.be, complétez ce bon de commande et renvoyez-le par mail ou par courrier pour le **15 octobre 2013** au plus tard.

Votre demande sera analysée et vous recevrez ensuite confirmation de votre commande. **Venez chercher** votre commande le **samedi 23 novembre**, lors de la Journée de l'Arbre de la Commune de Gesves.

infos GAL pays des tiges et des chavées ASBL
Valérie Grandjean
083 67 03 47 - Fax : 083 67 03 40
grandjean.leader@skynet.be